

Opération Tranquillité Vacances

Partez serein en vacances !



Ayez les bons réflexes avant de partir en vacances :

- **Informez votre entourage de votre départ** (famille, amis, voisins, gardien...).
- **Faites suivre votre courrier ou faites-le relever régulièrement** par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- **Transférez vos appels** sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne téléphonique.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Vous pouvez **créer l'illusion d'une présence**, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- **Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux** et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. **Toutes ces informations facilitent les repérages et le passage à l'action des cambrioleurs...**

Pensez au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

- Ce dispositif est proposé par la Police Municipale et la Police Nationale et permet **de bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence.**

Police municipale :

- Imprimez et remplissez le formulaire disponible en ligne sur le site de la ville : [otv-2023-002.pdf \(ville-viroflay.fr\)](#)
- Déposez- le 48 heures au minimum avant votre départ au bureau de la Police Municipale situé 3 avenue Welschinger à Viroflay (tel : 06.83.25.01.68) ou envoyez votre demande par mail à policemunicipale@ville-viroflay.fr

Police nationale :

- Imprimez et remplissez le formulaire en ligne sur le site du service public : [Mon Commissariat | L'Opération Tranquillité Vacances \(OTV\) \(interieur.gouv.fr\)](#)
- Déposez le formulaire au commissariat situé 19 avenue de Paris à Versailles. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Tél : 01.39.24.70.00 - mail : police-versailles@interieur.gouv



En cas de vacances interrompues, pensez à prévenir la Police.